

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 21 mars 2008

Le vendredi 21 mars 2008, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Jean-Claude FONT, Maire.

Présents :

Mesdames BOITTIN Marie-Thérèse, Nicole LEGENDRE, Anne MINETTE, Josette PICHOT.

Messieurs Jean-Claude FONT, Yann BEGUEL, Philippe BELLIER, Régis DERENNE, Daniel GERAULT, Hervé GOUGEON, Loïc JORRE, Arnaud LEVEIL, Régis LESAULNIER, Bernard PLANCHARD.

Absente excusée : Chantal LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Nicole LEGENDRE

Ordre du jour :

I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER

II. ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS

III. INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

IV. PROJETS EN COURS

V. QUESTIONS DIVERSES



I. ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS

1) LES COMMISSIONS COMMUNALES :

	Coordinateur	Membres
• <i>Information / Communication</i>	Nicole Legendre	Loïc Jorré, Arnaud Léveil, Régis Lesaulnier.
• <i>Ecole / Périscolaire / CLSH</i>	Nicole Legendre	Titulaire : Jean-Claude Font Suppléants : Anne Minette, Arnaud Léveil.
• <i>Cadre et qualité de vie</i>	Daniel Gérard	Philippe Bellier, Chantal Lelièvre, Josette Pichot.
• <i>Voirie / Génie Civil</i>	Jean-Claude Font	Philippe Bellier, Hervé Gougeon, Arnaud Léveil, Bernard Planchard.
• <i>Accompagnement des associations</i>	Daniel Gérard	Jean-Claude Font, Hervé Gougeon, Loïc Jorré, Arnaud Léveil, Josette Pichot.
• <i>Développement durable</i>	Régis Derenne	Yann Béguel, Régis Lesaulnier, Anne Minette.

• <i>Gestion entretien des bâtiments</i>	Marie-Thérèse Boittin	Yann Béguel, Régis Derenne, Chantal Lelièvre, Anne Minette, Josette Pichot, Bernard Planchard
• <i>Organisation travaux et suivi</i>	Régis Derenne	Yann Béguel, Marie-Thérèse Boittin, Régis Lesaulnier, Anne Minette, Bernard Planchard.

Commission à durée de vie limitée selon les thèmes :

• <i>Cimetière</i>	Daniel Gérard	Philippe Bellier, Chantal Lelièvre.
• <i>Ecole/Nouvelle classe</i>	A définir	Régis Derenne, Jean-Claude Font, Daniel Gérard, Nicole Legendre, Régis Lesaulnier, Anne Minette. + 2 enseignants, 1 ATSEM, 2 parents d'élève

2) LES COMMISSIONS A CARACTERE OBLIGATOIRE

<i>Appel d'offres</i>	Maire	3 titulaires	3 suppléants
	Jean-Claude Font	Marie-Thérèse Boittin Régis Derenne Anne Minette	Régis Lesaulnier Arnaud Léveil Bernard Planchard

<i>Révision des listes électorales</i>	Maire	1 Délégué	1 membre proposé par le Maire et validé par le Tribunal de Grande Instance
	Jean-Claude Font	Cécile Belliard	xxx

<i>Impôts</i>	12 titulaires	12 suppléants dont 4 hors commune
	Jean-Claude FONT Yann Béguel Nicole Legendre Régis Lesaulnier xxx	Les membres sont proposés par le Maire et validés par les impôts

<i>C.C.A.S.</i>	Maire	4 membres du Conseil Municipal	4 membres hors conseil
	Jean-Claude Font	Philippe Bellier Chantal Lelièvre Josette Pichot Hervé Gougeon	xxx (A définir)

3) LES REPRESENTATIONS

<i>Syndicat d'eau</i>	3 membres
	Jean-Claude Font Philippe Bellier Bernard Planchard,

<i>Syndicat d'électrification</i>	2 titulaires	2 suppléants
	Hervé Gougeon Anne Minette	Jean-Claude Font Régis Derenne

<i>Syndicat de la rivière</i>	1 titulaire	1 suppléant
	Anne Minette	Jean-Claude Font

<i>S.I.V.M</i>	2 titulaires	2 suppléants
	Daniel Géralt Jean-Claude Font	Yann Béguel Nicole Legendre

<i>Prévention routière</i>	2 membres
	Yann Béguel Régis Lesaulnier

<i>Armée</i>	1 membre
	Marie-Thérèse Boittin

<i>C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale)</i>	1 membre	1 correspondant	1 délégué agent
	Jean-Claude Font	Gwénaelle CORDIER	Fabienne RAIMBAULT

<i>U.D.A.F (Union Départementale de l'Aide à Famille)</i>	1 membre
	Jean-Claude Font

4) COMMUNAUTE DE COMMUNES

<i>Communauté de communes</i>	2 titulaires	2 suppléants
	Jean-Claude Font Régis Derenne	Marie-Thérèse Boittin Daniel Géralt

☞ Commissions

Les commissions seront définies au prochain conseil municipal après l'installation de la Communauté de Communes.

5) DELIBERATIONS

Dans un but d'efficacité, les délibérations relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal seront détaillées au prochain conseil.

Arrêté portant délégation de signature dans un domaine de compétence

6) DES REFERENTS :

Informatique : Loïc Jorré

Bascule : Hervé Gougeon

Traversée du bourg : Arnaud Léveil

Comptabilité : Bernard Planchard

II. INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Elles sont calculées en fonction de l'indice 1015 de la fonction publique.

44 895,07 € /an soit 3 741,26 € /mois valeur indice au 1^{er} mars 2008.

		<i>Taux appliqué en % de l'indice 1015</i>	<i>Indemnités brutes</i>
Maire	Jean-Claude FONT	43	1608 €
1^{ère} adjointe	Marie-Thérèse BOITTIN	15	550 €
2^{ème} adjoint	Daniel GERAULT	11	430 €
3^{ème} adjointe	Régis DERENNE	11	430 €
4^{ème} adjointe	Nicole LEGENDRE	11	430 €

Le CM vote ces indemnités à l'unanimité.

III. PROJETS EN COURS

☞ Aménagement de la traversée du bourg

↳ Travaux d'effacement : programme complémentaire (Réseaux électriques et téléphoniques)

De l'entrée de Commer en venant de Moulay jusqu'à l'Allée des Cerisiers.

Réseaux électriques

Estimation du coût des Travaux	PRISE EN CHARGE du SDEGM	Participation de la COMMUNE
87 300 € H.T	34 920 € H.T	52 380 € HT

Réseaux de télécommunication

Désignation des travaux	Estimation TTC des travaux de Génie civil	Participation de la COMMUNE (Etablie sur TTC)
Route de Mayenne	20 278 €	20 278 €

Câblage des réseaux de Télécommunication

Estimation des travaux de câblage	Prise en charge de l'opérateur FT (51%)	Participation de la COMMUNE (49 %)
5 000 € H.T	2 550 € H.T	2 450 € H.T

TOTAL GENERAL : 75 108 €

Le CM donne son accord.

Quelques infos sur la réunion préparatoire du 17 mars 2008.

☞ Rappel des sociétés retenues

- Lochard Beaucé : Eaux pluviales et aménagement de surface
- La Goronnaise des jardins : Aménagement paysager + mobiliers
- Santerne : Eclairage public

Le Marché a été notifié cette semaine.

Les travaux d'aménagement du bourg engendreront de nombreuses perturbations de mi-avril à mi-juillet 2008

- Déviation générale.
- Plan de circulation pour les Commerçois.

Des panneaux d'information dans le bourg renseigneront régulièrement sur l'évolution des travaux.

Il est conseillé aux riverains qui envisagent d'effectuer des travaux d'aménagement de cour ... qui nécessitent des raccordements de patienter quelques mois (renseignements en mairie)

La déviation nécessitera une organisation :

- Voir pour le transport scolaire M. LEROUX du Conseil Général
- Eclairage public pendant les phases critiques
- Le Service incendie et ambulance doivent passer
- Ecole : la sortie se fera par derrière
- Arrêté provisoire de réglementation de la circulation lotissement des Forges et lotissement du Muguet
- Prévoir un parking en cas de sépulture
- Terrain acquis à Melle Drugeon pour le stockage & voir parking éventuel
- Matériaux : près du pont Bas Marboué
- Centralisation des doléances : Le Maire

VI. QUESTIONS DIVERSES

☞ Fourniture de gaz pour la salle des lilas

Afin d'avoir un seul fournisseur pour la Mairie et la Salle des Lilas, il est proposé de signer un contrat avec ANTARGAZ aux mêmes conditions déjà existantes pour la Mairie

↳ Arrêt du contrat avec PRIMAGAZ : mars 2009

Le CM autorise M. le maire a signé ce nouveau contrat.

☞ Extension de réseau à la Rouérie : M. et Mme BRUNEAU

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la viabilisation et de l'équipement

- ✓ **De la parcelle n°**: D 463
- ✓ **Appartenant à.....**: M. et Mme BRUNEAU
- ✓ **Au lieu dit.....**: « La Rouérie » 53470 COMMER
- ✓ **Dossier n°**: C.U 053 072 06 M 4009

Il convient de réaliser une extension de réseau d'électricité d'une longueur inférieure à 100 mètres de la voie publique existante ne nécessitant aucun aménagement.

Conformément aux dispositions dérogatoires de l'article 51 de la loi «Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, ce raccordement étant exclusif aux besoins du projet, la commune demande au Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne de traiter cette opération directement avec le bénéficiaire.

Parallèlement, elle s'engage à ne pas autoriser la desserte d'autres constructions existantes ou futures issues du raccordement considéré sous peine de restituer l'intégralité de la participation financière de **3 300,00 €** (coût approximatif) supportée par le propriétaire.

Le solde des coûts et la taxe sur la valeur ajoutée sont pris en charge par le SDEGM.

☞ Projet d'installation d'un groupe turbo

Générateur type VLH sur le site du « Moulin de la Roche »

↳ L'affaire est gérée par le Conseil Général, propriétaire du domaine public pluvial : le Département de la Mayenne est donc devenu propriétaire en particulier du lit de la Rivière et des ouvrages de navigation implantés lors de la canalisation de la Rivière au milieu du XIXème siècle. Le transfert a été effectué le 1^{er} octobre 2007.

☞ Planification des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2008

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - Jeudi 24 avril | - Jeudi 25 septembre |
| - Jeudi 29 mai | - Jeudi 30 octobre |
| - Jeudi 26 juin | - Jeudi 27 novembre |
| - Jeudi 10 juillet | - Jeudi 18 décembre |
| - Jeudi 28 août | |

Il est 22h45, la séance est levée.